



Direction départementale  
des territoires

La Cheffe d'Unité

Lyon, le 22 juillet 2024

à

Madame Clementine HARNOIS  
Responsable de l'unité Beaujolais Ouest Sud  
SAAT

Objet : Avis sur l'arrêt révision du PLU de Lentilly en date du 19/06/24 transmis le 10/07/24

P J : - AP SUP I1, AP PM1 Azergues 2024, Règlements PM1 Brevenne-Turdine 2012 et PM1 Yzeron 2013, INT1 notice cimetières, T1 notice SNCF (et sommaire arrêt du PLU).  
- A venir : cahier des SUP et plan des SUP juillet 2024

1<sup>re</sup> remarque : Le sommaire du dossier d'arrêt ne comporte pas dans la liste des éléments de l'annexe 4.1 SUP la notice I3 de GRTgaz jointe. Celle-ci devrait être remplacée, ou en tout cas complétée, par l'A.P. du 07/04/2017 concernant les servitudes de sécurité de la canalisation de Gaz traversant la commune (SUP I1) qui officialise les distances et les prescriptions afférentes, quand la notice de GRTgaz n'est qu'indicative.

Les éléments **Liste et Plans** rappelé dans ce sommaire sont ceux transmis par la DDT datés de 2019 pour le plan et février 2021 pour le cahier. Depuis cette transmission un certain nombre de modification sont intervenues dans la forme et dans le fond et un changement de documents s'impose (et tenir compte aussi de changement de coordonnées chez les gestionnaires). Nous vous transmettrons sous peu ces deux éléments qui seront à prendre en compte pour le dossier approuvé.

A noter qu'il n'y a qu'un plan de SUP.

Ci-après, dans l'ordre alpha-numérique des SUP, l'analyse des modifications intervenues :

- **Servitudes I4** : versement par RTE sur le Géoportail de sa couche de servitudes fin 2021 (notice de mars 2021), avec en nouveauté un périmètre de sécurité autour des lignes de transports. A noter que la commune de Lentilly possède sur son territoire un très gros poste de redistribution de RTE (poste de Charpenay) que les lignes doubles sont découplées dans la nouvelle liste des SUP, ce qui explique le nombre plus important de référence par rapport à la liste de 2021.

- **Servitudes INT1** : périmètre autour des cimetières suite à la publication de la fiche sur le Géoportail en mai 2023. La DDT a déterminé (mai 2024) pour toutes les communes du département du Rhône les cimetières répondant aux critères de la notice, afin de limiter les disparités dans l'application de la servitude. Le cimetière de la commune de Lentilly est donc proposé avec la servitude.

- **Servitudes PM1** : plan de prévention des risques inondation : la commune de Lentilly est concernée par trois périmètres. Les extraits (arrêté et plan) des dossiers joints en complément pour la Brèvenne-Turdine de 2012 et pour l'Yzeron de 2013 pourraient être complétés par les règlements correspondants.

Par contre le présent dossier ne tient pas compte du nouvel arrêté de **PPRni de l'Azergues**, révision et extension du périmètre, approuvé par la préfète **le 18 mars 2024**. La diffusion aux communes concernées est toute récente. Je vous joins les éléments complémentaires à ajouter aux deux autres dossiers.

J'ai regardé le zonage pour voir si la prise en compte de la prescription de ce projet de PPRni y avait été portée et devrait faire l'objet d'un retranchement. Je n'ai rien trouvé correspondant (zone blanche ...).

- **Servitudes PT1 et PT2** : Suppression de l'ensemble de ses deux servitudes pour TDF et Francetélécom/Orange (courrier de la préfecture en juin 2021). La commune avait un périmètre de 1000m et 3000 m pour la station Francetélécom qui seront donc supprimés dans le nouveau plan des servitudes.

- **Servitudes T1** : pour terminer cette revue de détail, la notice T1 pour la servitude de protection des voies SNCF a été publié sur le Géoportail en juin 2023. Le versement des périmètres (extension à 50 m de part et d'autre des voies) à été réalisé en début de l'année 2024 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et le nouveau plan tient compte de ce changement. Cette notice sera à remplacer dans l'annexe SUP du PLU. A signaler que l'ancienne notice est jointe deux fois dans le dossier d'arrêt (une fois en fin de liste et une fois à part).

Anne-Laure CHOUVELLON

*signé*